

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

16 MARS 1989

Vu pour vérification, approbation, impression

à charge du 19-110-02-07-02

Inseré sous poste 9 du 13-3-89

Kigali, le 13-3-89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires  
Juridiques.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle : 937 FRW ✓

Soins médicaux : 150 FRW ✓

1087 FRW ✓

Nous disons: ~~NEUF~~ MILLE QUATRE-VINGT-SEPT FRANCS RWANDAIS. ✓

OT 101 du 31-3-89

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles  
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 14 MARS 1989

23-3-89

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires  
Juridiques.

Vu pour vérification, approuvé, réputé  
à charge du 19.11.87-02  
Inscrit sous poste 9 de 13-3-89  
Kigali, le 13-3-89  
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle : 937 FRW  
Soins médicaux : 150 FRW  

---

1087 FRW

Nous disons: NEUF MILLE QUATRE-VINGT-SEPT FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles  
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 14 MARS 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approuvé  
à charge du ... 19-Mars-89  
Inscrit sous poste ..... 9 ..... du 13-3-89  
Kigali, le ..... 13-3-89 ..  
Le gestionnaire des crédits ..

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires  
Juridiques.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle : 937 FRW  
Soins médicaux : 150 FRW  
1087 FRW

Nous disons: MILLE QUATRE-VINGT-SEPT FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles  
Antoine NTASHIMANA

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 14 MARS 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 19.11.02.02.02

Inscrit sous poste ..... 9 ..... du ... 13-3-89

Kigali, le ..... 13-3-89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires  
Juridiques.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle : 937 FRW

Soins médicaux : 150 FRW

1087 FRW

Nous disons: MILLE QUATRE-VINGT-SEPT FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 14 MARS 1989

# Liste de Paie du mois de MARS 1989.

SERVICE : AFFAIRES JURIDIQUES

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.													
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CENSRAR C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1		C.E.R.																			
2	HATEGEKIMANA J. Baptiste	11475	1.6.87	-	-	11475				Chauf.		344	344	230		83	11.048	707	10.341		
3																					
4		C.C.P.																			
5	NGOGA Gabriel	7598	1.10.84	-	-	7598				Ilent.		238	238	152		67	7.303	230	7.023		
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	19.073	-	-	-	19073						572	572	382	50	150	18.351	937	17.364		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de VINGT MILLE VINGT HUIT FRANCS RWANDAIS.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 382  
 Pension patronale col. 12 - 572  
 Salaire brut col. 7 - 19073  
 Colonne 9 -  
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 20027

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 19.110.02.01.02 ..... du .....  
 Inscrit sous poste ..... du .....  
 KIGALI, le 6/3/1989  
 Le (La) Gestionnaire des Crédits.  
 HATEGEKIMANA Clémence

Le Responsable.  
 Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.  
 ANCOINE NTASHAMAJE

# Liste de Paie du mois de

MARS 1989

SERVICE : **AFFAIRES JURIDIQUES**

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total			qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																				
2	HABIGORIMANA J. Baptiste	11.075	1.6.87			11075			Chef		344	344	330		03	11.044	707	10.344		
3																				
4																				
5	UCOGA Gabriel	7.500	1.10.84			7500			Chef		228	228	152	50	67	7.303	230	7.073		
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	19.075				19075					572	572	382	50	150	18.351	937	17.364		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme des VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 382  
 Pension patronale col. 12 - 572  
 Salaire brut col. 7 - 19073  
 Colonne 9 - 20027  
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 -

Vu pour vérification, approbation, imputation  
 à charge du 19.110.02.01.02  
 Inscrit sous poste ..... du .....  
 KIGALI, le 6/3/1989  
 Le (La) Gestionnaire des Crédits,  
 HABIGORIMANA Clémentine

Le Responsable,  
 Le Ministre chargé des  
 Relations Institutionnelles,

Antoine HABIGORIMANA